

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 février 2024
Délibération n°2024/005

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à 18H30 les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Était absent : M. Damien BLANC

Convocation du : 01 février 2024 - Affichage du : 01 février 2024
Nombre officiel de Conseillers : 15
Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0
M. Vincent MAITRE a été élu secrétaire de séance.

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

12 FEV. 2024

RÉCÉPISSÉ

**OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES – SECTION
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024
Budget COMMUNE**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2024, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement :

Chapitre - libellé nature	Crédits ouverts en 2023 (BP + DM)	25%
21 immobilisations corporelles	55 120 €	13 780 €
23 Immobilisations en cours	458 600.45 €	114 650.11 €
TOTAL	513 720.45 €	128 430.11 €

Réparties comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Opération	Investissement votés
21	Acquisition matériel	2183		1 000 €
21	Acquisition de matériel	2131		4 000 €
21	Acquisition de parcelles	2111		8 780 €
23	Voirie	231	107	10 000 €
23	Bâtiments (optimisation gpe scolaire)	231	113	10 000 €
23	Accessibilité Mairie	231	187	25 000 €
23	Création aire de jeux	231	188	35 000 €
23	Viabilisation de terrains	231	190	26 000 €
23	Eclairage public (nouvelle opération)	231	191	8 650.11
TOTAL				128 430.11 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris dans les crédits afférents au remboursement de la dette.

DIT que ces dépenses seront inscrites au BP 2024.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le **12 FEV. 2024**

Le Maire,

Roland DRAVET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.